

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

Objet : Dénomination de rue – Rue Frédéric Chopin

Exposé :

Quatre logements semi-collectifs sont en cours de construction à l'entrée du lotissement du Hameau du Château, sur la section de la rue Camille Saint-Saëns située entre la rue Henri Clément et la rue Wolfgang Amadeus Mozart. L'absence de bâtiment sur cette section et la numérotation des logements préexistant à l'opération de construction ne permet plus d'attribuer de nouveaux numéros de voie.

Aussi, il est proposé de renommer cette section afin de lui attribuer le nom de « **Rue Frédéric Chopin** », en cohérence avec la thématique du lotissement du Hameau du Château. Les autres voies du lotissement portent en effet des noms de compositeurs de musique célèbres des XVIIIe, XIXe et début du XXe siècles.

Frédéric Chopin (1810-1849) était un compositeur et pianiste polonais, considéré comme l'un des grands maîtres du romantisme. Né près de Varsovie, il s'installe à Paris et y compose presque exclusivement pour le piano, en particulier des nocturnes, des études, des mazurkas et des polonaises. Il meurt à Paris à 39 ans, laissant une musique devenue emblématique du répertoire classique.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2213-28,

Vu le plan de numérotation de la commune issu de la base adresse locale,

Considérant la construction de 4 logements entre la rue Henri Clément et la rue Wolfgang Amadeus Mozart,

Considérant l'impossibilité d'attribuer de nouveaux numéros de voie dans cette section de rue.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la dénomination **Rue Frédéric Chopin** pour la section de voie située entre la rue Henri Clément et la rue Wolfgang Amadeus Mozart.
- INSCRIT à la liste des voies communales :
 - o Rue Frédéric Chopin

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

